



Commune de Chaumont-sur-Tharonne

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 041-214100463-20231213-2023_056-DE



DÉLIBÉRATION N° 2023 - 056

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 15 Présents ou Représentés : 15 Votants : 15	Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, de Laurent AUGER, maire de la commune de Chaumont-Tharonne.
Étaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PICOT Rose Marie, PAUL Patrice, AUGER Laëtitia, ROUILLON Brigitte, MERVEN Patrick, ROUILLON Thierry, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, VERVIALLE Yves, DUPAS Martine, FOURAGE Sandra, CHEVREUIL Arnaud ; Était absente : SIMONNET Claire, procuration donnée à Sandra FOURAGE Brigitte ROUILLON a été désignée comme secrétaire de séance	

OBJET	Tarifs de location de la salle des associations 2024
--------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle des associations ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

1°) Durée et période de location

	Durée	Période	
		Du 01/01/2024 au 31/03/2024 Et du 01/11/2024 au 31/12/2024	Période Du 01/04/2024 Au 31/10/2024
Chaumontais	Week-end	135 €	115 €
Hors commune	Week-end	250 €	220 €
Activités privées	Demi-journée	30 €	20 €
	Journée	50 €	40 €

2°) Ménage

Si la salle est non remise en état : 100 €

3°) Caution

Dépôt d'une caution de 500 €, remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

La secrétaire de séance

Brigitte ROUILLON

Pour copie conforme
Le maire,

Laurent AUGER